

Communiqué de presse

Santé : le CAF inquiet pour l'avenir des patients francophones

Bienna, le 31 janvier 2011

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienna (CAF) exprime sa préoccupation quant à la planification hospitalière du canton pour 2011-2014. Des moyens suffisants doivent être mis en œuvre pour permettre au Centre hospitalier de Bienna de jouer son rôle d'hôpital régional dans une région bilingue. Les patients francophones de Bienna et de la région doivent à tout prix pouvoir bénéficier de soins dans leur langue. Le CAF est également intervenu auprès du canton suite à la nomination d'une préfète suppléante alémanique à la Préfecture de Bienna. Enfin il a pris position sur la révision de la Loi sur l'école obligatoire.

Réuni en séance plénière le 26 janvier 2011 à Bienna, le CAF siégeait pour la première fois sous la présidence de M. Philippe Garbani. Le conseil a pris position sur un grand nombre de sujets, à commencer par la Planification hospitalière 2011-2014, mise en consultation par le canton de Berne. Le CAF exprime une réelle préoccupation quant à l'avenir des soins médicaux pour les patients francophones. Le bilinguisme du canton et les besoins des francophones de Bienna et du Jura bernois ne sont pas suffisamment pris en compte, quand ils ne sont pas tout simplement oubliés ou ignorés.

Le système de santé suisse s'apprête à entrer dans un nouveau système de concurrence intercantonale. Les établissements de soins devront donc améliorer la qualité tout en comprimant les coûts. Le CAF comprend que les défis seront nombreux et exigeants, mais il affirme que tout effort vers davantage de qualité sera vain dans notre région bilingue et en particulier au Centre hospitalier de Bienna (CHB), si les francophones ne peuvent pas être soignés dans leur langue, par du personnel bilingue et francophone. A noter que le CHB consent d'importants efforts en faveur des francophones ; il a mis en place un concept du bilinguisme qui mérite d'être soutenu. Des contacts ont déjà eu lieu entre le CAF et le Centre hospitalier, avec le soutien du Forum du bilinguisme, pour rechercher des solutions.

Le bilinguisme doit être pris en compte et soutenu dans tous les domaines de santé et en particulier dans la psychiatrie, les soins à domicile et les soins aux personnes âgées. Le CAF réitère également son soutien à une centrale d'appels urgents (CASU 144) cantonale bilingue à Bienna.

Double suppléance à la Préfecture

Le Conseil des affaires francophones a découvert avec consternation que la Préfecture de Bienna disposait désormais d'une deuxième préfète suppléante, alémanique, quelques semaines seulement après l'engagement d'un préfet suppléant francophone. Le cahier des charges de ce dernier a été considérablement réduit, plusieurs tâches importantes étant désormais confiées à la suppléante alémanique. Le CAF a adressé un courrier au conseiller d'État Neuhaus, compétent pour la nomination des préfets suppléants, pour demander des explications sur cette affaire. Il rappelle que de nombreux échanges entre le CAF, la Préfecture et le

canton avaient mené à un principe clair, exprimé dans les textes légaux : à la Préfecture de Bienne, les langues doivent être représentées équitablement. Ce qui impliquait que le préfet nomme un préfet suppléant de la langue partenaire, en lui attribuant des compétences selon un cahier des charges bien établi. La nomination subite et discrète d'une suppléante alémanique, peu après l'annonce publique de l'engagement d'un suppléant francophone, a véritablement choqué le CAF, de même que la réduction du cahier des charges du suppléant francophone. De tels procédés ne correspondent pas à l'idée que se fait le CAF de bonnes relations entre partenaires. Le CAF demande donc une clarification de la situation et un réexamen de la décision.

Vers l'école de demain

Le CAF a également pris position sur la révision partielle de la Loi sur l'école obligatoire (LEO), qui vise notamment à mettre la loi en conformité avec les accords intercantonaux comme HarmoS et la Convention scolaire romande. Il salue l'introduction de concepts importants comme le travail social scolaire (déjà testé à Bienne, en projet pilote) et le cycle élémentaire. Le CAF appelle toutefois le canton à aller plus loin, en créant également une base légale pour les projets de type sport – culture – études, également introduits à Bienne depuis quelques années avec succès. Il regrette par ailleurs que le canton ait renoncé à ré-examiner le statut de la 9^e année dans le cadre de cette révision de la LEO ; cette réflexion importante devra se poursuivre dans un autre contexte.

Pour terminer, le CAF s'oppose à la mise sur pied d'égalité de l'anglais et des deux langues officielles du canton : il rappelle que ces dernières doivent absolument rester prioritaires, notamment dans l'établissement de filières bilingues.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le Président :



Philippe GARBANI

Le Secrétaire général :



David GAFFINO

Note aux rédactions :

Vous pouvez consulter tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position) sur son site Internet : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à:

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36.*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF : 032 323 28 70 ou 078 607 17 65.*